

## **Jardinez propre**

# **LES PESTICIDES, CE N'EST PAS AUTOMATIQUE !**

### **Pesticides**

= *Produit chimique dangereux.*

= *Terme générique qui rassemble les fongicides, herbicides, insecticides, molluscicides (granulés bleus contre les limaces).*

**1 - Risques pour la santé:** par inhalation, par ingestion, par contact avec la peau (les enfants qui se roulent dans l'herbe, le fumeur qui jardine et ensuite porte la cigarette à la bouche...)

**Protection essentielle:** port de gants, masque, vêtements de protection.

**Effets néfastes à court terme:** maux de tête, vomissements...

**Maladies à long terme:** baisse de la fécondité, maladies neurologiques (Parkinson, Alzheimer, Paralyse Supranucléaire Progressive), cancers...

- Nécessité de lire les étiquettes avec attention et d'éliminer les restes de produits ainsi que leurs emballages affichant les pictogrammes des produits chimiques dangereux (tête de mort, croix, poisson mort et arbre décharné...) via les déchèteries : ils ne doivent surtout pas être jetés avec les ordures ménagères.

### **Pictogrammes des produits chimiques dangereux:**

▲ La tête de mort = produit toxique = poison. Par exemple les produits contre les fourmis.

▲ La croix noire = nocif ou irritant. Par exemple la bouillie bordelaise, les désherbants, les molluscicides (*granulés bleus contre les limaces et escargots*) qui peuvent provoquer la mort chez les animaux et les enfants.

▲ Le C = corrosif

▲ Le poisson mort et l'arbre décharné = produit dangereux pour l'environnement.

### **2 - Risques pour la biodiversité**

Etymologie : le suffixe « -cide » vient du latin caedo (« couper », « tuer », « tailler en pièces », « séparer », « fendre »).

Suffixe « -cide » signifie : qui tue ce que la racine du mot désigne (*ex. un insecticide tue des insectes*), qui tue tous les humains d'un certain groupe.

Les produits phytosanitaires ont un effet néfaste sur la biodiversité essentielle à la vie de notre planète, donc à la nôtre.

### **3 - Risque pour l'environnement**

Pollution de l'air, de l'eau, de la terre.

25% à 90% des pesticides ne se déposent pas sur l'aire traitée. Cela dépend fortement des conditions climatiques. Il ne faut jamais utiliser de produits phytosanitaires quand il y a du vent ou une hygrométrie importante.

Conséquences du désherbage par les communes et les particuliers des surfaces perméables et imperméables : les pesticides atteignent les cours d'eau, les nappes phréatiques souterraines et captages d'eau potable. La question à se poser, c'est de savoir si nous préférons avoir des bas-côtés bien désherbés, un parking sans herbe indésirable ou une eau du robinet saine.

**Il faut stocker les pesticides dans un lieu sécurisé, armoire ou local :**

- identifié ;
- fermé à clef ;
- aéré ;
- sous rétention.

**La bonne pratique :**

- ✓ respecter la dose homologuée pour une culture donnée et une cible visée ;
- ✓ mesurer la surface à traiter ;
- ✓ privilégier les traitements ciblés par tâche ;
- ✓ appliquer avec un pulvérisateur adapté et bien réglé quand il ne pleut pas et qu'il n'y a pas de vent;
- ✓ éliminer les produits et les emballages à la déchèterie (ex. celles du SEMOCTOM) ;

**La FREDON Aquitaine**, spécialiste des maladies et ravageurs rencontrés dans les jardins (pucerons, capricornes asiatiques, cochenilles...), préconise de n'utiliser aucun produit phytosanitaire et de limiter la hauteur de tonte à 8 ou 10 cm pour encourager la lutte biologique : nos amies les coccinelles et chrysopes sont par exemple les prédateurs naturels des pucerons. Elle conseille aussi de recourir aux plantes couvre-sol (lotier, consoude, lierre...) afin de ne pas laisser la terre nue entre les arbustes.

Elle encourage particuliers et communes à fabriquer des refuges pour insectes : abris pour coccinelles, chrysopes, abeilles solitaires et papillons...

Retirer les herbes indésirables à la main ou à l'aide d'un pic bine reste la méthode la plus respectueuse de l'environnement et de sa propre santé.

**Contexte réglementaire :**

**Plan Ecophyto 2018** : réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires par les agriculteurs, communes et particuliers d'ici à 2018.

*Remerciements à Nathalie Faber, élue à la mairie de Salleboeuf*